



## MAIRIE DE CASSAGNES

### PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/05/2021 – 20H

Présents : ALIOUI Jean-Charles, CHAIX-CAFFIN-MOKHTARI Pascale, CRABIER Richard, CRABIER Sylvie, DELONCA Albert, FERRIÉ Jean-Louis, HURTEBIZE Philippe, LAFAGE Fanny, MAROT Jean-Marie, QUATREPOINT Marion

Absent excusé : ALASLUQUETAS Philippe

Secrétaire de séance :

La séance est ouverte et Marion Quatrepoint est consacrée secrétaire.

Compte tenu de la situation sanitaire, à la demande du maire, le conseil municipal décide, à la majorité absolue des membres présents, de se réunir à huis clos.

Approbation du précédent PV du Conseil municipal.

Ordre du jour :

- Point sur les commissions
- Organisation du 8 mai
- Questions diverses

Point sur les commissions

#### **Commission « Travaux et aménagements »**

Albert DELONCA rend compte des travaux de la commission :

-Il y a 15 jours la commission s'est réunie pour discuter de l'aménagement de la fontaine et de la jardinière qui longe l'escalier proche de l'abri de bus.

La jardinière a été garnie de plantes grasses par Jean Louis FERRIE.

La fontaine sera transformée en plantation d'aromatiques. Les plants seront rapidement réservés chez Fonquerny. Les employés de mairie rempliront les bacs de terre, il est prévu un arrosage par goutte à goutte (le matériel est prêt à être installé) et des pierres de lave seront épandues comme répulsif pour les chats.

-La municipalité a acheté un terrain au Régatieu avec pour objectif la création de jardins potagers mis à disposition pour les cassagnols.

Il a été décidé que ces terrains seront organisés en « jardins familiaux » plutôt qu'en « jardins partagés » car la gestion en est plus simple.

Un message a déjà été communiqué aux habitants par courriel, une information plus conséquente est à l'étude. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître avant le 1er juillet. Un rappel est envisagé 15 jours avant la date butoir.

Jean-Marie MAROT rappelle qu'il faudra mettre au point une charte ou un règlement.

Sylvie CRABIER propose de chercher des informations auprès des municipalités qui en ont déjà mis en place.

Richard CRABIER évoque les aspects techniques, à savoir le nombre de parcelles, le nettoyage et l'aménagement du terrain (terrassement, clôture, chemin traversant, casots...).

Si seulement 2 candidatures seulement se présentent (comme actuellement), Jean-Marie MAROT propose de conserver un statut de vacant communal.

-Les travaux de la route de Picaubeil doivent être achevés avant la fin de l'année, l'entreprise est prévenue et doit faire le travail dans les temps.

-L'artisan Ferronnier qui a été retenu pour effectuer tous les travaux de mise en sécurité dans le village a déjà posé la rambarde du petit terrain de la rue de l'Agly, le reste est en cours de réalisation.

-Deux chemins ruraux doivent être réaménagés à la suite des destructions provoquées par la tempête Gloria. La municipalité a répondu à un appel d'offre pour réaliser ces travaux mais n'a pas encore reçu de réponse à son dossier.

-Remplacement des ampoules des lampadaires extérieurs par des LED : **A COMPLETER**

Un chemin desservant des propriétés privées et débouchant sur la rue du Canigou a été cédé à la municipalité pour un euro symbolique, il faudra l'équiper de lampadaires.

### **Commission « Culture, évènementiel, fêtes et cérémonies »**

-La fête du village de cet été devrait se dérouler sur deux jours.

Le 11 août, la journée sera animée par des jeux et une kermesse organisée par des membres du conseil municipal et musicalement par la fanfare de Latour de France la « Fanfarfelue ».

Un groupe a été choisi pour la soirée (accordéoniste et guitariste) et sera pris en charge par l'association « Cassagnes d'hier et d'aujourd'hui ».

Un repas tiré du sac, type « auberge espagnole », sera organisé par la mairie.

Pour la soirée du 12 août, la municipalité financera la prestation de l'orchestre « California » et le repas sera assuré par un prestataire extérieur.

Pascaline CHAIX a contacté plusieurs restaurateurs. Le traiteur « La table de Cana » est intéressé et Pascaline leur a fourni le cahier des charges (2entrées + 2 plats + 2 desserts + vin + café) en leur demandant de faire une proposition.

Jean Marie MAROT propose de monter la scène en bois qui sert pour les concerts au château de Cuxous pour que la fanfare puisse y jouer. L'équipe municipale pourrait installer un paravent et un décor.

Philippe HURTEBIZE diffusera aux membres du conseil une petite note d'information quand tout sera au point.

-Fête de la musique le 21 juin.

Philippe HURTEBIZE centralise les candidatures des musiciens et s'occupera de l'organisation.

Marylise MUZEAU ouvrira le bar et proposera sans doute des tapas.

La fête se déroulera sur la place des chênes.

-Fête de la Saint Jean le 23 juin.

Des membres du Foyer rural ont informé Philippe HURTEBIZE qu'ils se chargeront de l'organisation de la fête ainsi que du repas, très probablement comme l'année dernière une grillade de saucisse.

La mairie n'aura donc qu'à bloquer les accès à la place.

### Organisation du 8 mai

Compte tenu de la situation sanitaire la commémoration du 8 mai se limitera à un dépôt de gerbe au monument aux mort.

Il est impossible d'organiser le traditionnel apéritif sous la mairie.

Pascaline CHAIX préconise de souligner cette dernière information dans le communiqué.

### Questions diverses

-Jean Marie MAROT propose de tenir une réunion publique, si la situation le permet, début juillet, soit un jeudi soit un vendredi. Réunion à l'intérieur et apéro à l'extérieur.

-Point sur les prochaines élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Jean Marie MAROT explique qu'il y aura 2 bureaux de vote avec 2 assesseurs par bureau en même temps. Pour être assesseur il faut impérativement être vacciné ou présenter un test PCR négatif datant de moins de 24h.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 15 mai auprès de Carole MICHAULT. Les habitants sont invités à se proposer.

-Jean Marie MAROT fait lecture aux membres du conseil du courrier de l'association « A Domicile Agly » qui sollicite une subvention auprès de la mairie.

La question se pose de toutes les demandes de dons ou subventions que reçoit la municipalité.

Jean Charles ALIOUI propose un communiqué afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de faire un don à cette association.

Il apparaît que la majorité des membres du conseil sont contre l'octroi de cette subvention qui est donc refusée sans qu'il soit besoin de voter.

-L'ASPL de Perpignan Méditerranée Métropole propose un outil gratuit pour estimer le potentiel de sa toiture pour le photovoltaïque.

Cette information sera communiquée aux cassagnols.

-Marion QUATREPOINT fait part des difficultés rencontrées par la bibliothèque municipale.

La MDPO vient périodiquement au village pour récupérer les livres empruntés par d'autres bibliothèques du réseau. Ils ne peuvent passer qu'entre 9 et 10 heures du matin.

Jean Marie MAROT propose de déposer les livres à rendre à la Poste, aux bons soins d'Evelyne PASCUAL.

Tous les trimestres il est possible d'aller chercher 150 ouvrages à la médiathèque de Thuir. Fanny Lafage se propose pour faire le voyage.

La connexion Internet du local de la bibliothèque ne fonctionne plus. Jean Marie MAROT demandera à Régis MUZEAU de vérifier le câblage dès que les opérations de débroussaillage seront terminées.

Marion QUATREPOINT informe que lorsque la connexion Internet sera rétablie elle ouvrira la bibliothèque de 18H30 à 19H.

-La dératisation est en cours. Les zones infestées ont été repérées.

-Philippe HURTEBIZE communique sur la dernière assemblée générale de l'association de développement des abords du barrage sur l'Agly.

Il a été décidé une augmentation de la cotisation des municipalités adhérentes, qui passe de 1 euro à 1,50 euro par habitant.

L'adhésion de nouvelles communes (Belesta, Planèze, Rasiguères et Lansac) à l'association pose problème car certaines d'entre elles souhaitent implanter des éoliennes en limite de leur territoire, sur des zones surplombant le barrage où doit être aménagé une zone nautique. Caramany demande donc que la signature d'un règlement intérieur soit un préalable à toute nouvelle adhésion.

Ce nouveau règlement devrait être rédigé par les membres des conseils municipaux des communes adhérentes et la mairie de Cassagnes va recevoir un courrier en ce sens.

La question est débattue par les membres du conseil.

#### Date du prochain Conseil :

Le Conseil municipal se réunira le lundi 7 juin 2021 à 20h

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée les jours, mois et an susdit à vingt-une heure quarante-cinq.